

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 030-1266/15/CC

**■ Mise en place d'un comité de sélection dans le cadre de la gestion de l'ITI -PO
FEDER FSE 2014-2020 - Approbation du règlement intérieur
DES 15/13722/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, autorité de gestion du PO FEDER FSE 2014-2020 a prévu de soutenir le développement urbain durable par le biais d'une approche urbaine intégrée en faveur des quartiers urbains prioritaires, à l'aide d'instruments territoriaux Intégrés (ITI), destinés aux quatre principales agglomérations du territoire régional dont Marseille Provence Métropole.

Suite au Comité de suivi inter-fonds du 22 mai 2015 ayant approuvé les critères de sélection des stratégies urbaines intégrées, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été invitée à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée, dans une version actualisée.

En sollicitant le statut d'organisme intermédiaire, au sens de l'article 123-6 du Règlement UE 1303/2013 portant dispositions communes sur les fonds structurels pour 2014-2020, pour la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré au titre du développement urbain durable du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, MPM doit mettre en place un Comité de sélection.

En effet, conformément à l'article 7 du Règlement 1301/2013 du Règlement (UE) relatif au FEDER, l'Organisme intermédiaire devra assurer la sélection des opérations s'inscrivant dans le périmètre de l'ITI et valider la sélection des opérations à présenter en Comité régional de Programmation.

Au titre d'organisme Intermédiaire, MPM assurera donc:

- La définition et la proposition à l'Autorité de gestion des critères de sélection des opérations
- L'établissement des appels à candidature mettant en œuvre l'ITI, en lien avec les services de l'Autorité de gestion, conformément au plan de financement;
- L'animation et l'information aux bénéficiaires potentiels de l'ITI
- L'évaluation et le classement des projets, sur la base des critères de sélection ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Dans cette perspective, il est proposé de composer le comité de sélection de la façon suivante :

- d'un représentant de l'Autorité de gestion
- de représentants de MPM (organisme intermédiaire) :
 - . un élu communautaire, chargé de présider le comité de sélection ;
 - . le service Europe, chargé de la mise en œuvre de l'ITI ;
 - . les directions et services concernés

Par ailleurs, il convient d'adopter le règlement intérieur du comité de sélection.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article 123-6 du Règlement UE 1303/2013 portant dispositions communes sur les fonds structurels pour 2014-2020, pour la mise en œuvre d'un ITI au titre du développement urbain durable du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020
- L'article 7 du Règlement 1301/2013 du Règlement (UE) relatif au FEDER
- l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique
- Le courrier du 15 juillet 2015 de la Région PACA, autorité de gestion, invitant MPM à candidater au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un ITI fondé sur sa stratégie urbaine intégrée.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté urbaine se doit de mettre en place un comité de sélection des opérations éligibles à l'ITI en sa qualité d'organisme intermédiaire
- Qu'elle doit adopter le règlement intérieur de ce comité de sélection

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la mise en place du Comité de sélection des opérations éligibles à l'ITI de Marseille Provence Métropole

**Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

Article 2 :

Est approuvé le règlement intérieur du comité de sélection ci-annexé.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales
Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER